

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2154

4 septembre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---------------------------------------|--------|
| 1640 Investment S.à r.l. | 103351 | Rollins International S.à r.l. | 103391 |
| 1Plus S.à r.l. | 103351 | SimonsVoss Luxco S.à r.l. | 103347 |
| 2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR ... | 103349 | SimonsVoss Luxco S.à r.l. | 103346 |
| 2WeeksTV S.à r.l. | 103391 | Soldanelle S.A. | 103382 |
| A A A Distribution S.à r.l. | 103390 | Tabiadasc Real Estate S.A. | 103356 |
| Acahualinca Holding S.à r.l. | 103350 | TPL Aschersleben S.à r.l. | 103347 |
| Alcyone Investment Sicav | 103392 | TPL Augsburg S.à r.l. | 103346 |
| Altilux-TP s.à r.l. | 103353 | TPL Borken S.à r.l. | 103348 |
| Anoa Capital S.A. | 103353 | TPL Glauchau S.à r.l. | 103349 |
| Antevita Films S.à r.l. | 103353 | TPL Ludwigsburg S.à r.l. | 103352 |
| Apache Luxembourg Holdings I | 103348 | TPL Ludwigsfelde S.à r.l. | 103352 |
| Archeide Lux | 103353 | TPL Neckarsulm S.à r.l. | 103352 |
| Arenamar Invest S.A. | 103353 | Trius Holdings S.C.A. | 103356 |
| Artvalue.Com | 103355 | TSC Property Holding S.à r.l. | 103347 |
| Avatar S.A. | 103355 | Tyndall Management Services S.A. | 103351 |
| AVL S.à r.l. | 103355 | Universal Capital S.A. | 103348 |
| Avrone S.à r.l. | 103354 | Uno Holdings S.à r.l. | 103392 |
| Barysud S.A. | 103352 | Uppington Investments | 103381 |
| Basyl & Co S.à r.l. | 103354 | Valbay Trust S.à r.l. | 103349 |
| BCL Fixed Income S.à r.l. | 103355 | Vescor Services S.A. | 103349 |
| BCSP IV Lux Holdings S.à r.l. | 103354 | VP Bank (Luxembourg) S.A. | 103346 |
| Brack Capital Kaufland S.à r.l. | 103351 | WCP Luxembourg Holdings S.à r.l. | 103349 |
| Bringsol S.à r.l. | 103354 | Westondale S.A. | 103350 |
| B - Tel Trading S.A. | 103355 | White Bear S.A. | 103350 |
| Buriti 1 S.à r.l. | 103354 | White Gate S.A. | 103350 |
| Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à r.l. | 103346 | ZAMH Luxembourg S.à r.l. | 103347 |
| EICO S.à r.l. et Cie, s.e.c.s. | 103387 | ZAMH Lux Holdings | 103347 |
| Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l. .. | 103391 | ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l. | 103352 |
| Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. | 103380 | Zéphyros Invest S.A. | 103350 |
| Kyarra S.à r.l. | 103381 | ZIV Group Investment II S.à r.l. | 103348 |
| Leideleng 5 S.A. | 103380 | ZIV Group Investment I S.à r.l. | 103348 |
| Nrgia S.à r.l. | 103389 | ZT Poland II | 103346 |

Cèdre Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 158.602.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société CEDRE Management & COMPANY SERVICES LUXEMBOURG S.à.r.l., 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 158.602.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2013.

Denis PHILIPPE.

Référence de publication: 2013097398/11.

(130117300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

SimonsVoss Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 578.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013097254/10.

(130118011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

ZT Poland II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 164.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZT Poland II

Référence de publication: 2013097390/10.

(130117989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

TPL Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.094.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société TPL AUGSBURG S.à r.l. 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 123.094.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2013.

Dénis PHILIPPE.

Référence de publication: 2013097400/10.

(130117316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 29.509.

Auszug aus dem Zirkularbeschluss 2013/4 des Verwaltungsrates der VP Bank (Luxembourg) S.A. vom 27. Juni 2013

Der Verwaltungsrat beschließt hiermit:

- Herrn Alfred W. Moeckli, Aeulestrasse 6, LI-9490 Vaduz zum Präsidenten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Rolf Diderrich / Oliver Hermesdorf

Directeur Adjoint / Sous Directeur

Référence de publication: 2013097367/13.

(130117258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

TSC Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 150.265.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un changement d'adresse que Monsieur SPARACO Francesco et Monsieur PERIN Giovanni, gérants de la société sont désormais domiciliés professionnellement au 14, rue Beck à L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097344/11.

(130117886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

SimonsVoss Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 578.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.255.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013097253/11.

(130118010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

TPL Aschersleben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.095.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société TPL ASCHERSLEBEN S.à r.l., 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 123.095.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2013.

Denis PHILIPPE.

Référence de publication: 2013097399/10.

(130117313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ZAMH Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZAMH Lux Holdings

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097386/11.

(130117211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

ZAMH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZAMH Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097387/11.

(130117251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Universal Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.426.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013097353/11.

(130117876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

ZIV Group Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIV Group Investment I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg)

Référence de publication: 2013097388/11.

(130117549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

ZIV Group Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIV Group Investment II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097389/11.

(130117553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

TPL Borken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.063.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société TPL BORKEN S.à r.l., 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 123.063.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2013.

Denis PHILIPPE.

Référence de publication: 2013097403/10.

(130117336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Apache Luxembourg Holdings I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Apache Luxembourg Holdings I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013097454/11.

(130119001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Valbay Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 97.032.

La société Luxor Audit S.à r.l. dénonce le siège social de la société Valbay Trust S.à r.l., 2, rue Marie Curie (RCS Luxembourg B 97.032) avec effet au 12 juillet 2013.

Fait à Strassen, le 12 juillet 2013.

Luxor Audit

Référence de publication: 2013097357/10.

(130118118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Vescor Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 152, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 110.743.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Romain Bellwald

Référence de publication: 2013097363/11.

(130117772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

WCP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WCP Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097373/11.

(130117749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

TPL Glauchau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.105.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société TPL GLAUCHAU S.à r.l., 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 123.105.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2013.

Denis PHILIPPE.

Référence de publication: 2013097406/10.

(130117348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.780.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 15 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013097393/12.

(130117699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Acahualinca Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 142.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Pour la société

Référence de publication: 2013097442/12.

(130119450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Zéphyros Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZÉPHYROS INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097380/11.

(130117716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

White Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.475.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097376/10.

(130117820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

White Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.525.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097377/10.

(130117739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Westondale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.583.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013097375/11.

(130117942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Tyndall Management Services S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 148.736,11.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 45.837.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que l'adresse de Madame Rika Mamdy (administrateur et administrateur-délégué de la société Tyndall Management Services S.A.) est situé au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour TYNDALL MANAGEMENT SERVICES S.A.

Référence de publication: 2013097346/17.

(130117157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

1Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 79, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.479.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097391/10.

(130117412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

1640 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.893.

*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 28 juin 2013**Résolutions*

La résolution suivante est prise à l'unanimité:

L'actionnaire décide d'échoir le mandat de réviseur indépendant de PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65477 et de nommer en remplacement la société Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme ayant son siège social 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg).

Son mandat viendra à échéance le 1^{er} juillet 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097392/17.

(130117829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Brack Capital Kaufland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.866.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société BRACK Capital KAUF LAND S.à r.l., 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 159.866.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2013.

Denis PHILIPPE.

Référence de publication: 2013097397/10.

(130117309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

TPL Ludwigsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.107.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société TPL LUDWIGSBURG S.à r.l., 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 123.107.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2013

Denis PHILIPPE.

Référence de publication: 2013097407/10.

(130117351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

TPL Ludwigsfelde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.106.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société TPL LUDWIGSFELDE S.à r.l., 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 123.106.

Luxembourg, le 11 JUIL. 2013.

Denis PHILIPPE.

Référence de publication: 2013097408/10.

(130117357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

TPL Neckarsulm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.750.

Par la présente, je démissionne de mon poste de gérant avec effet immédiat de la société TPL NECKARSULM S.à r.l., 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 128.750.

Luxembourg, le 11 JUIL 2013.

Denis PHILIPPE.

Référence de publication: 2013097409/10.

(130117361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZAM Ventures Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097383/11.

(130117245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Barysud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.378.

Veillez prendre note que l'administrateur et président du conseil d'administration, M. Jean-Pierre BARLATIER, réside désormais à 5, chemin des Vignettes, CH-1185 Mont-sur-Rolle, Suisse.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour BARYSUD S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097559/13.

(130118753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Anoa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 155.833.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2456 du 13 novembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANOVA CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2013097516/14.

(130119026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Altilux-TP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 144.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/07/2013.

Référence de publication: 2013097500/10.

(130118485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Antevita Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8359 Goebblange, 4, bei Berck.

R.C.S. Luxembourg B 122.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/07/2013.

Référence de publication: 2013097518/10.

(130118489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Archeide Lux, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097519/10.

(130118866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Arenamar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097520/10.

(130118615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Buriti 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: USD 15.750,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.080.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasiak.

Référence de publication: 2013097556/11.

(130118830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

BCSP IV Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013097568/13.

(130118845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Basyl & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4671 Oberkorn, 102, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 78.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097561/10.

(130119508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Bringsol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.754.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097555/10.

(130118350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Avrone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.621.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097534/10.

(130119502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Avatar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 150.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15/072013. Signature.

Référence de publication: 2013097531/10.

(130119458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

AVL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 59, Dicksstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 172.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2013097533/10.

(130118913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

B - Tel Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 97.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097537/10.

(130119539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Artvalue.Com, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.
R.C.S. Luxembourg B 54.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, RUE DE BITBOURG L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013097523/10.

(130118460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

BCL Fixed Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 521.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.137.

Les comptes annuels au 20 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Jean-Guibert Mahy

Gérant

Référence de publication: 2013097565/14.

(130119443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Tabiadasc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.240.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 juillet 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur de classe B.
2. Mme Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de classe B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
3. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans ses mandats d'administrateur de classe A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
4. M. Mario HUBER a été reconduit dans son mandat d'administrateur de classe B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
5. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *TABIADASC REAL ESTATE S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097322/22.

(130118177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Trius Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 176.699.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Trius Holdings S.C.A., a société en commandite par actions, having its extra registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 176699, incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on 10 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1357 of 8 June 2013 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mrs Caroline RONFORT, private employee, residing professionally in Luxembourg, 20, avenue Monterey, in the chair, who appointed as secretary Mrs Sarah KOUIDER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 14, rue Erasme.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Marc UEBERECKEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 14, rue Erasme.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Creation of ten new classes of limited shares: class A shares (the "Class A Shares"), class B shares (the "Class B Shares"), class C shares (the "Class C Shares"), class D shares (the "Class D Shares"), class E shares (the "Class E Shares"), class F shares (the "Class F Shares"), class G shares (the "Class G Shares"), class H shares (the "Class H Shares"), class I shares (the "Class I Shares") and class J shares (the "Class J Shares") and conversion of the existing three million one hundred thousand (3,100,000) limited shares of the Company each with a par value of one cent (EUR 0.01) into three million one hundred thousand (3,100,000) Class F Shares, each with a par value of one cent (EUR 0.01);
2. Increase, with effect immediately after this General Meeting, of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro and one cent (EUR 31,000.01), up to three hundred ninety-six million eight hundred forty four thousand six hundred sixty-six euro and two cent (EUR 396,844,666.02), through the issuance of 7,770,963,514 new Class A Shares, 7,770,963,512 new Class B Shares, 7,770,963,512 new Class C Shares, 7,770,963,512 new Class D Shares, 7,770,963,512 new Class E Shares, 162,829,807 new Class F Shares, 165,929,808 new Class G Shares, 165,929,808 new Class H Shares, 165,929,808 new Class I Shares and 165,929,808 new Class J Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each, through a contribution in cash;
3. Acknowledgement and acceptance of the resignation of the members of the Supervisory Board;

4. Appointment of an independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company, in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings and suppression of the institution of the Supervisory Board.

5. Creation of an authorised share capital of the Company in a maximum amount of up to five billion euro (EUR 5,000,000,000) and instructions to the manager of the Company in relation to the increase of the subscribed share capital, acknowledgement and approval of the report by the manager of the Company pursuant to article 32-3(5) of the law date 10 August 1915 on commercial companies, as amended, approval of the issue of shares within the authorised share capital of the Company whilst limiting or suppressing preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company;

6. Restatement of the articles of association of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders and by the members of the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to divide the existing limited shares in the share capital of the Company into ten (10) classes of shares as follows:

- Class A Shares;
- Class B Shares;
- Class C Shares;
- Class D Shares;
- Class E Shares;
- Class F Shares;
- Class G Shares;
- Class H Shares;
- Class I Shares; and
- Class J Shares.

The rights of the limited shares in such classes of shares will be defined in new articles 5 to 8, 16 and 17 in the articles of association of the Company.

The general meeting resolves to convert the existing three million one hundred thousand (3,100,000) limited shares of the Company each with a par value of one cent (EUR 0.01) into three million one hundred thousand (3,100,000) Class F Shares, each with a par value of one cent (EUR 0.01).

Further to such conversion, the limited shares of the Company are held as follows:

CVC European Equity Partners V (A) L.P., an exempted limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9905, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-22056, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 holds 968,196 Class F Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each.

CVC European Equity Partners V (B) L.P., an exempted limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9905, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-24527, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, aforementioned, holds 964,274 Class F Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each.

CVC European Equity Partners V (C) L.P., an exempted limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9905, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-24524, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, aforementioned, 1,014,987 Class F Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each.

CVC European Equity Partners V (D) L.P., an exempted limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9905, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-25044, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, aforementioned, 72,105 Class F Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each.

CVC European Equity Partners V (E) L.P., an exempted limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9905, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-25043, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, aforementioned, 80,438 Class F Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each.

For the avoidance of doubt, the reserves of the Company are allocated in accordance with such new capital structure.

Second resolution

The general meeting resolves to increase, with effect immediately after this extraordinary general meeting, the share capital of the Company by an amount of EUR 396,813,666.01 so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro and one cent (EUR 31,000.01), up to three hundred ninety-six million eight hundred forty four thousand six hundred sixty-six euro and two cent (EUR 396,844,666.02), through the issuance of 7,770,963,514 new Class A Shares, 7,770,963,512 new Class B Shares, 7,770,963,512 new Class C Shares, 7,770,963,512 new Class D Shares, 7,770,963,512 new Class E Shares, 162,829,807 new Class F Shares, 165,929,808 new Class G Shares, 165,929,808 new Class H Shares, 165,929,808 new Class I Shares and 165,929,808 new Class J Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each, through a contribution in cash.

The general meeting acknowledges that the existing shareholders have, to the extent necessary, waived their preferential subscription right in respect of the present increase of the share capital.

The new limited shares are subscribed for as follows:

- 1,905,379,976 new Class A Shares, 1,905,379,977 new Class B Shares, 1,905,379,977 new Class C Shares, 1,905,379,977 new Class D Shares, 1,905,379,977 new Class E Shares, 39,791,595 new Class F Shares, 40,759,791 new Class G Shares, 40,759,791 new Class H Shares, 40,759,791 new Class I Shares and 40,759,791 new Class J Shares are subscribed by CVC European Equity Partners V (A) L.P., aforementioned, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, aforementioned, for a subscription price of one cent (EUR 0,01) each and an aggregate subscription price of EUR 97,297,306.43, all of which are allocated to the share capital;

- 1,897,660,287 new Class A Shares, 1,897,660,286 new Class B Shares, 1,897,660,286 new Class C Shares, 1,897,660,286 new Class D Shares, 1,897,660,286 new Class E Shares, 39,630,377 new Class F Shares, 40,594,652 new Class G Shares, 40,594,652 new Class H Shares, 40,594,652 new Class I Shares and 40,594,652 new Class J Shares are subscribed by CVC European Equity Partners V (B) L.P., aforementioned, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, aforementioned, for a subscription price of one cent (EUR 0,01) each and an aggregate subscription price of EUR 96,903,104.16, all of which are allocated to the share capital;

- 1,997,461,793 new Class A Shares, 1,997,461,795 new Class B Shares, 1,997,461,795 new Class C Shares, 1,997,461,795 new Class D Shares, 1,997,461,795 new Class E Shares, 41,714,615 new Class F Shares, 42,729,600 new Class G Shares, 42,729,600 new Class H Shares, 42,729,600 new Class I Shares and 42,729,600 new Class J Shares are subscribed by CVC European Equity Partners V (C) L.P., aforementioned, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, aforementioned, for a subscription price of one cent (EUR 0,01) each and an aggregate subscription price of EUR 101,999,419.88, all of which are allocated to the share capital;

- 141,900,521 new Class A Shares, 141,900,523 new Class B Shares, 141,900,523 new Class C Shares, 141,900,523 new Class D Shares, 141,900,523 new Class E Shares, 2,963,423 new Class F Shares, 3,035,529 new Class G Shares, 3,035,529 new Class H Shares, 3,035,529 new Class I Shares and 3,035,529 new Class J Shares are subscribed by CVC European Equity Partners V (D) L.P., aforementioned, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, aforementioned, for a subscription price of one cent (EUR 0,01) each and an aggregate subscription price of EUR 7,246,081.52, all of which are allocated to the share capital;

- 158,299,705 new Class A Shares, 158,299,703 new Class B Shares, 158,299,703 new Class C Shares, 158,299,703 new Class D Shares, 158,299,703 new Class E Shares, 3,305,902 new Class F Shares, 3,386,339 new Class G Shares, 3,386,339 new Class H Shares, 3,386,339 new Class I Shares and 3,386,339 new Class J Shares are subscribed by CVC European Equity Partners V (E) L.P., aforementioned, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, aforementioned, for a subscription price of one cent (EUR 0,01) each and an aggregate subscription price of EUR 8,083,497.75, all of which are allocated to the share capital;

- 1,461,478,576 new Class A Shares, 1,461,478,575 new Class B Shares, 1,461,478,575 new Class C Shares, 1,461,478,575 new Class D Shares, 1,461,478,575 new Class E Shares, 30,995,908 new Class F Shares, 30,995,910 new Class G Shares, 30,995,910 new Class H Shares, 30,995,910 new Class I Shares and 30,995,910 new Class J Shares are subscribed by CPP Investment Board (USRE) Inc., a corporation, formed and organized under the laws of Canada and having a registered office at One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, ON, M5C 2W5, registered with Corporations

Canada under no. 434086-8 for a subscription price of one cent (EUR 0,01) each and an aggregate subscription price of EUR 74,623,724.24, all of which are allocated to the share capital;

- 125,269,593 new Class A Shares, 125,269,592 new Class B Shares, 125,269,592 new Class C Shares, 125,269,592 new Class D Shares, 125,269,592 new Class E Shares, 2,656,793 new Class F Shares, 2,656,792 new Class G Shares, 2,656,792 new Class H Shares, 2,656,792 new Class I Shares and 2,656,792 new Class J Shares are subscribed by CVC LP Holdings Ltd., a limited company incorporated and organized under the laws of Jersey and registered with the JFSC Companies Registry under no. 110208, for a subscription price of one cent (EUR 0,01) each and an aggregate subscription price of EUR 6,396,319.22, all of which are allocated to the share capital;

- 33,405,226 new Class A Shares, 33,405,224 new Class B Shares, 33,405,224 new Class C Shares, 33,405,224 new Class D Shares, 33,405,224 new Class E Shares, 708,478 new Class F Shares, 708,478 new Class G Shares, 708,478 new Class H Shares, 708,478 new Class I Shares and 708,478 new Class J Shares are subscribed by Mr. Marc Strobel, born on 25 November 1966 in Nürnberg, Germany, having his professional address at Bockenheimer Landstr. 24, 60323 Frankfurt, Germany, for a subscription price of one cent (EUR 0,01) each and an aggregate subscription price of EUR 1,705,685.12, all of which are allocated to the share capital;

- 16,702,611 new Class A Shares, 16,702,613 new Class B Shares, 16,702,613 new Class C Shares, 16,702,613 new Class D Shares, 16,702,613 new Class E Shares, 354,238 new Class F Shares, 354,239 new Class G Shares, 354,239 new Class H Shares, 354,239 new Class I Shares and 354,239 new Class J Shares are subscribed by Mr. Gregor Hilverkus, born on 12 January 1972 in Wermelskirchen, Germany, having his professional address at Bahnhofstrasse 94, 8001 Zurich, Switzerland, for a subscription price of one cent (EUR 0,01) each and an aggregate subscription price of EUR 852,842.57, all of which are allocated to the share capital;

- 33,405,226 new Class A Shares, 33,405,224 new Class B Shares, 33,405,224 new Class C Shares, 33,405,224 new Class D Shares, 33,405,224 new Class E Shares, 708,478 new Class F Shares, 708,478 new Class G Shares, 708,478 new Class H Shares, 708,478 new Class I Shares and 708,478 new Class J Shares are subscribed by Kaltroco Limited, a limited company, formed and organized under the laws of Jersey and having a registered office at Lime Grove House, Green Street, St. Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands; registered with the JFSC Companies Registry under no. 60595, for a subscription price of one cent (EUR 0,01) each and an aggregate subscription price of EUR 1,705,685.12, all of which are allocated to the share capital.

Payment

Said 7,770,963,514 new Class A Shares, 7,770,963,512 new Class B Shares, 7,770,963,512 new Class C Shares, 7,770,963,512 new Class D Shares, 7,770,963,512 new Class E Shares, 162,829,807 new Class F Shares, 165,929,808 new Class G Shares, 165,929,808 new Class H Shares, 165,929,808 new Class I Shares and 165,929,808 new Class J Shares are fully paid up by the aforementioned subscribers by a contribution in cash so that the amount of EUR 396,813,666.01 is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting acknowledges and accepts the resignation of the members of the Supervisory Board, which shall become effective as of the end of this general meeting.

Fourth resolution

The general meeting resolves to appoint KPMG Luxembourg, S.à r.l. with registered office at 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered under number 149133 with the Luxembourg Trade and Companies Register as independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) of the Company, in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, effective as of the end of this general meeting.

For the avoidance of doubt, the general meeting notes that the institution of the Supervisory Board is thereby replaced by an independent auditor.

Fifth resolution

The general meeting resolves to create an authorised share capital which shall be in an amount of five billion euro (EUR 5,000,000,000), including the issued share capital.

Each shareholder of the Company declares to have received the report by the manager of the Company dated 18 June 2013 pursuant to article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the shareholders resolve to approve such report as well as the authorisation to the manager of the Company to issue shares of the Company within the authorised share capital of the Company while limiting or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders, in each case subject to any shareholders agreement entered into between the Company and its shareholders from time to time.

The general meeting resolves to set the validity period of the total authorised share capital referred to above and the authorisation given to the manager of the Company as per this resolution, to issue shares of the Company within the authorised share capital of the Company and to limit and/or suppress the preferential subscription rights of the existing

shareholders to five years from the date of the present meeting, in each case subject to any shareholders agreement entered into between the Company and its shareholders from time to time.

The general meeting expressly resolve to authorise the manager of the Company to issue shares within the authorised share capital of the Company while limiting and/or suppressing the preferential subscription rights of the existing shareholders, as the manager of the Company deems fit, in each case subject to any shareholders agreement entered into between the Company and its shareholders from time to time. As a consequence of the above and for the avoidance of doubt the shareholders resolve to amend and restate the articles of association of the Company as set out in the sixth resolution below.

Sixth resolution

Further to the above resolutions, the general meeting resolves to proceed to the amendment and a full restatement of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Trius Holdings S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Companies' Law").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager as defined in Article 9.1 and to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Companies' Law.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Manager may decide to temporarily transfer the Registered Office abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate objects. The objects of the Company are:

a. to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company from time to time is directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

b. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

c. to invest and deal with the Company's money and funds and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

d. to borrow, raise and secure the payment of money, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

e. to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

f. to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any corporate body in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any corporate body in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

g. to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

h. to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for any kind of consideration, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

i. to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

j. to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 4. Duration. The Company is established for an undetermined duration.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at three hundred ninety-six million eight hundred forty four thousand six hundred sixty-six euro and two cent (EUR 396,844,666.02) divided into:

(a) one (1) unlimited share with a par value of one cent euro (EUR 0.01) ("action de commandite", the "Unlimited Share") held by the unlimited shareholder; and

(b) 7,770,963,514 limited class A shares (the "Class A Shares");

(c) 7,770,963,512 limited class B shares (the "Class B Shares");

(d) 7,770,963,512 limited class C shares (the "Class C Shares");

(e) 7,770,963,512 limited class D shares (the "Class D Shares");

(f) 7,770,963,512 limited class E shares (the "Class E Shares");

(g) 165,929,807 limited class F shares (the "Class F Shares");

(h) 165,929,808 limited class G shares (the "Class G Shares");

(i) 165,929,808 limited class H shares (the "Class H Shares");

(j) 165,929,808 limited class I shares (the "Class I Shares"); and

(k) 165,929,808 limited class J shares (the "Class J Shares");

the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares being referred together as the "Classes of Shares" and each individually as a "Class of Shares");

with a par value of one cent (€ 0.01) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares") held by the limited shareholders.

5.2 For the purpose of these Articles:

"Ordinary Shares" means the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares and each individually as an "Ordinary Share";

"Preference Shares" means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares and each individually as a "Preference Share";

"Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

"Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

"Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

"Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

5.3 The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at five billion euro (EUR 5,000,000,000).

5.4 Subject to any shareholders agreement entered into between the Company and its shareholders from time to time, the Manager is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting today and expiring on the fifth anniversary of the publication of this deed in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» for any authorised shares which have not yet been subscribed; the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

5.5 The Manager is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, including, subject to any shareholders agreement entered into between the Company and its shareholders from time to time, without limitation, whether such shares shall be issued with or without issue premium, with or without reserving pre-emptive rights for existing shareholders against payment in cash or in kind, by conversion of claims, incorporation of reserves, issue or share premium or in any other manner, and in particular by converting the loans granted by the shareholders to the Company into equity.

5.6 Each time the Manager shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 5.1 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action. The Manager shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

5.7 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies' Law, the Manager is authorised, subject to any shareholders agreement entered into between the Company and the Shareholders from time to time, to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders for the same period of five years and to determine what issue premium will have to be paid in the course of this capital increase.

5.8 Without prejudice to Articles 5.3 to 5.7, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg law.

5.9 The Company may establish a general share premium account into which any premium paid on any Share is to be transferred or as share premium accounts per Class of Shares into which any premium paid on the Shares of such Class of Shares is to be transferred (the "Share Premium Account(s)"). Decisions as to the use of the Share Premium Account (s) are to be taken by the Manager subject to the Companies' Law and these Articles.

5.10 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the Companies' Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are in registered form.

6.2 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

6.3 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

6.4 Each Share is indivisible.

6.5 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

6.6 Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the board of directors of the Manager or by any other two members of the board of directors of the Manager.

6.7 The Shareholders shall treat the Shares as common equity for United States federal, state and local income tax purposes, and shall file all United States tax returns and reports on a basis consistent with such treatment.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject to the limits set forth by the Companies' Law.

7.2 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in alphabetical order (starting with Class A Shares). If part of a Class of Shares is redeemed or repurchased from each shareholder, the Shares in that Class of Shares shall be redeemed or repurchased pro rata to the number of Shares in that Class of Shares held by the Shareholders.

Repurchase and cancellation of the Classes of Shares A to E

7.3 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of the Class A Shares, the holders of Class A Shares so repurchased and cancelled shall have the right to receive from the Company, for each Class A Share held by them and cancelled, an amount equal to the nominal value of such Class A Share plus the Preferred Amount Per Share to the extent that such Preferred Amount Per Share has not already been paid to the holders of Class A Shares as a dividend in accordance with Article 16.6. The Class A Shares shall not entitle the holders to any further proceeds.

7.4 The same mechanism shall apply mutatis mutandis to each reduction of share capital through the repurchase and cancellation of each subsequent class of shares, from Class B to (and including) Class E Shares.

7.5 For the purpose of these Articles:

(a) The "Preferred Amount Per Share" shall be calculated by dividing the Preferred Amount Per Class by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

(b) The "Preferred Amount Per Class" shall be calculated by multiplying the Total Preferred Amount with the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled and dividing such amount by the number of all Preference Shares in issue.

(c) The "Total Preferred Amount" shall be an amount in Euro equal to:

$q-r$

where:

q = the Required Return; and

r = the Relevant Return

"Required Return" is an amount in Euros equal to:

$(s-950,400,000.00)+u$

where:

$s = (950,400,000.00 \times 1.115^n)$;

$t = (950,400,000.00 \times 1.115^{n+1})$;

$u = (t-s) \times (y/360)$;

n = the number of full complete calendar years from (and including) (i) 24 June 2013 for the shares issued on or prior to 24 June 2013 or (ii) the date of issuance of the Shares issued after 24 June 2013 to (and including) the date of: (a) repurchase and cancellation of such Shares (when calculated with reference to Article 7.3 to 7.7); (b) payment of a relevant dividend (when calculated with reference to Article 16); or (c) the liquidation of the Company (when calculated with reference to Article 17), as applicable; and

y = the number of days (calculated on the basis of a 360-day year consisting of 12 months of 30 days each) from the end of the last full complete calendar year included in the calculation of n to (and including) the date of: (a) repurchase and cancellation of such Shares (when calculated with reference to Article 7.3 to 7.7); (b) payment of a relevant dividend (when calculated with reference to Article 16); or (c) the liquidation of the Company (when calculated with reference to Article 17), as applicable

"Relevant Return" is an amount equal to

$(k-550,000,000.00) + m$

where:

$k = (550,000,000.00 \times (1 + 0.08 \times n))$

$l = (550,000,000.00 \times (1 + 0.08 \times (n+1)))$

$m = (l - k) \times (y/360)$

n and y shall have the same meanings as above.

The amounts set forth above and forming the basis for the determination of the Required Return and the Relevant Return may have to be adjusted by way of amendment of the Articles to adequately reflect the amount of any additional contributions that may be made to the Company after 24 June 2013 as well as the amount of distributions by the Company on shares and/or debt instruments (in the form of a dividend distribution or distribution of other proceeds, a redemption or repurchase of shares or instruments or otherwise) from time to time.

Repurchase and cancellation of the Classes of Shares F to J

7.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any of the Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares or Class J Shares (in the order provided in Article 7.2 above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Manager and approved by Shareholders' Resolutions, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

7.7 The Total Cancellation Amount shall be such amount as may be determined by the Manager and approved by Shareholders' Resolutions on the basis of the relevant Interim Accounts and this Article. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders' Resolutions. However, the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

7.8 The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by:

(a) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves; and

(b) (as the case may be) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, but reduced by:

(c) any losses (included carried forward losses);

(d) any amounts outstanding to be paid to any of the Classes of Shares A to E in respect of the Preferred Amount Per Class; and

(e) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Companies' Law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

7.9 For the purposes of these Articles:

(a) the "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

(b) the "Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares; and

(c) the "Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount determined pursuant to Article 7.9 to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

7.10 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 The Shares will be transferable in accordance with the Companies' Law, provided that any transfer of the Unlimited Share must also comply with Article 8.2.

8.2 Any transfer, pledge, or any other grant of security or creation of any encumbrance, of the Unlimited Share shall be subject to the prior consent of the CVC Investors, provided that the CVC Investors are Shareholders, and to the passing of Shareholders' Resolutions (i) approving the transfer and (ii) amending Article 8.1 to reflect the replacement as Manager of the transferor of the Unlimited Share by the transferee.

8.3 Any transfer, pledge, or any other grant of security or creation of any encumbrance, of the Limited Shares, shall be, as long as the CVC Investors are Shareholders, subject to the prior consent of the CVC Investors.

8.4 For the purposes of these Articles:

"CVC Investors" means CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P.

Art. 9. Management.

9.1 The Company will be managed by Trius S.A. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

9.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of any actions reserved by Luxembourg law or these Articles to a Shareholders' Meeting and save for any consent or consultation requirements set forth in, or in accordance with, the articles of association of the Manager.

9.3 The Manager may not be removed from office except for material breach of these Articles, gross negligence or wilful misconduct, and subject to the passing by a Shareholders' Meeting of a resolution adopted at unanimity of the Shareholders in the Company excluding however the Manager to be removed.

9.4 If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders Resolution passed in accordance with Luxembourg law and these Articles. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

9.5 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a Shareholders' Meeting is held. Any administrator will convene a Shareholders' Meeting in accordance with the Articles within fifteen days of his appointment. An administrator will be liable only for the performance of his mandate.

9.6 For as long as CPP Investment Board (USRE) Inc. is a Shareholder, no replacement Manager shall be appointed as Manager if CPP Investment Board (USRE) Inc. holds, directly or indirectly, an interest in the securities of such new Manager to which attach to more than thirty (30) per cent of the voting rights on a shareholder resolution to appoint a director or a manager of such new Manager.

Art. 10. Representation. Subject as provided by Luxembourg law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

- the Manager, acting by any legal representative or representatives;
- any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Articles 9.1 or 9.4 to the extent such a power has been delegated to him.

Art. 11. Delegation of powers.

11.1 The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

11.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

11.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by the Shareholders' Meeting.

11.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

11.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

Art. 12. Liability of the shareholders.

12.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg law, including article 102 of the Companies' Law.

12.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as shareholders in general meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

Art. 13. Supervisory board.

13.1 The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) internal auditors (commissaires), hereinafter referred to as the members of the Supervisory Board. The Supervisory Board may be consulted by the Unlimited Shareholder on such matters as the Unlimited Shareholder may determine and may authorise any actions of the Unlimited Shareholder that may, pursuant to law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the Unlimited Shareholder.

13.2 The Shareholders' Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed two (2) years. The members of the Supervisory Board may be re-appointed. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

13.3 Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and with or without cause by the Shareholders' Meeting.

13.4 The members of the Supervisory Board have an unlimited right of supervision over all operations of the Company.

13.5 The Shareholders of the Company may appoint one or more independent auditor(s) (reviseur(s) d'entreprises agree(s)) in replacement of the Supervisory Board in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings. 13.6 Any independent auditor may only be removed by the Shareholders' Meeting with cause or with his approval.

Art. 14. Shareholders' resolutions.

14.1 The shareholders' meeting of the Company (the "Shareholders' Meeting") shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager pursuant to the Law. The Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-a-vis third parties or amend the Articles without the prior agreement of the Manager.

14.2 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

14.3 Subject as provided by the Companies' Law and Articles 14.4, 14.5 and 16, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a simple majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.4 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.5 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

14.6 If the condition set forth in Article 14.5 (a) is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Companies' Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

14.7 Shareholders Meetings convened to amend any provisions of the Articles, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

14.8 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.9 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.10 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

14.11 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

14.12 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the Companies' Law.

14.13 The Annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the 15th of June at 11.00 a.m. in each year in the City of Luxembourg.

14.14 The Manager and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

14.15 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and, in case there are bearer shares, shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

14.16 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

Art. 15. Business year and annual accounts.

15.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Manager.

15.3 The annual accounts shall be at the disposal of the Shareholders at the Registered Office.

Art. 16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16.3 Subject to the provisions of Luxembourg law and subject to the following Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders pro rata to the number of Shares held by them.

16.4 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Manager and they may be paid at such places and times as may be determined by the Manager.

16.5 Unless otherwise agreed by the Shareholders' Meeting, the Company shall not pay any dividends in respect of Classes of Shares F to J until all of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares have received their full Preferred Amount Per Class by way of dividend in accordance with Article 16.6 or on a repurchase in accordance with Article 7.

16.6 The proportional net profit determined in compliance with the provisions of this Article to be distributed to the Shares (the "Shares Profit") shall be allocated as follows:

(i) first in paying to the holders of the Class A Shares an amount equal to: (a) the Preferred Amount Per Class due in respect of Class A Shares; less (b) any amounts already paid to the holders of Class A Shares in respect of previous dividends;

(ii) second in paying to the holders of the Class B Shares an amount equal to: (a) the Preferred Amount Per Class due in respect of Class B Shares; less (b) any amounts already paid to the holders of Class B Shares in respect of previous dividends;

(iii) third in paying to the holders of the Class C Shares an amount equal to: (a) the Preferred Amount Per Class due in respect of Class C Shares; less (b) any amounts already paid to the holders of Class C Shares in respect of previous dividends;

(iv) fourth in paying to the holders of the Class D Shares an amount equal to: (a) the Preferred Amount Per Class due in respect of Class D Shares; less (b) any amounts already paid to the holders of Class D Shares in respect of previous dividends;

(v) fifth in paying to the holders of the Class E Shares an amount equal to: (a) the Preferred Amount Per Class due in respect of Class E Shares; less (b) any amounts already paid to the holders of Class E Shares in respect of previous dividends;

(vi) sixth in paying all remaining Shares Profit to the Last Class of Shares.

16.7 All amounts to be allocated under Article 16.6 shall be applied between each holder of one specific Class of Shares proportionally to the shareholding held by this holder in this Class of Shares.

16.8 The Last Class of Shares shall be the Class F Shares, or, to the extent that there are no Class F Shares, the Class G Shares, or, to the extent that there are no Class G Shares, the Class H Shares, or, to the extent that there are no Class H Shares, the Class I Shares, or, to the extent that there are no Class I Shares, the Class J Shares, or, to the extent that there are no Class J Shares, the Unlimited Share.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

17.1 The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg law.

17.2 On a return of capital, the assets of the Company available for distribution shall be applied:

(a) first in the repurchase and cancellation of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares (in alphabetical order (starting with Class A Shares)) in accordance with the provisions of Article 7; and

(b) second, in paying the balance (if any) to the Shareholders of the then outstanding Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares, provided that all such Shares shall rank *pari passu* amongst each other with respect to the liquidation proceeds, if any.

Art. 18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles a reference to: one gender shall include each gender;

(unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other corporate body, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg law." There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that, upon request of the proxy-holder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxy-holder of the appearing parties, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Trius Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 176699, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte notarié en date du 10 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1357 du 8 juin 2013 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Caroline RONFORT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, 20, avenue Monterey, qui désigne comme secrétaire Madame Sarah KUIDER, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, 14, rue Erasme.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, 14, rue Erasme.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de dix nouvelles catégories d'actions de commanditaire:

actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»), et actions de catégorie J (les «Actions de Catégorie J») et conversion des trois millions cent mille (3.100.000) actions de commanditaire existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, en trois millions cent mille (3.100.000) Actions de Catégorie F, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

2. Augmentation, avec effet immédiat suite à l'Assemblée Générale, du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros et un centime d'euro (EUR 31.000,01) à trois cent quatre-vingt-seize millions huit cent quarante-quatre mille six cent soixante-six euros et deux cents (EUR 396,844,666.02), par l'émission de 7,770,963,514 nouvelles Actions de Catégorie A, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie B, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie C, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie D, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie E, 162.829.807 nouvelles Actions de Catégorie F, 165,929,808 nouvelles Actions de Catégorie G, 165,929,808 nouvelles Actions de Catégorie H, 165,929,808 nouvelles Actions de Catégorie I et 165.929.808 nouvelles Actions de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par un apport en numéraire;

3. Reconnaissance et acceptation de la démission des membres du Conseil de Surveillance;

4. Nomination d'un réviseur d'entreprise agréé de la Société, conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et la suppression de l'institution du Conseil de Surveillance.

5. Création d'un capital social autorisé de la Société d'un montant maximum de cinq milliards d'euros (EUR 5.000.000.000) et instructions au gérant commandité de la Société en relation avec l'augmentation du capital social soucrit, reconnaissance et approbation du rapport du gérant commandité de la Société en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, approbation de l'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé de la Société en limitant ou supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants de la Société;

6. Refonte des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a prié le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de diviser les actions de commanditaire existantes dans le capital social de la Société en dix (10) catégories d'actions comme suit:

- Actions de Catégorie A;
- Actions de Catégorie B;
- Actions de Catégorie C;
- Actions de Catégorie D;
- Actions de Catégorie E;

- Actions de Catégorie F;
- Actions de Catégorie G;
- Actions de Catégorie H;
- Actions de Catégorie I; et
- Actions de Catégorie J.

Les droits attachés aux actions de commanditaire de ces catégories seront définis aux nouveaux articles 5 à 8, 16 et 17 des statuts de la Société.

L'assemblée générale décide de convertir les trois millions cent mille (3.100.000) actions de commanditaire existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, en trois millions cent mille (3.100.000) Actions de Catégorie F, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Suite à cette conversion, les actions de commanditaire de la Société sont détenues comme suit:

CVC European Equity Partners V (A) L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9905, Iles Caïmans, immatriculé au Registre des Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro WK-22056, représenté par son general partner, CVC European Equity V Limited, une société (limited company) régie par les lois de Jersey et ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, détient 968,196 Actions de Catégorie F, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

CVC European Equity Partners V (B) L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9905, Iles Caïmans, immatriculé au Registre des Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro WK-24527, représenté par son general partner, CVC European Equity V Limited, susmentionné, détient 964,274 Actions de Catégorie F, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

CVC European Equity Partners V (C) L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9905, Iles Caïmans, immatriculé au Registre des Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro WK-24524, représenté par son general partner, CVC European Equity V Limited, susmentionné, détient 1,014,987 Actions de Catégorie F, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

CVC European Equity Partners V (D) L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9905, Iles Caïmans, immatriculé au Registre des Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro WK-25044, représenté par son general partner, CVC European Equity V Limited, susmentionné, détient 72,105 Actions de Catégorie F, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

CVC European Equity Partners V (E) L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9905, Iles Caïmans, immatriculé au Registre des Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro WK-25043, représenté par son general partner, CVC European Equity V Limited, susmentionné, détient 80,438 Actions de Catégorie F, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Pour éviter tout doute, les réserves de la Société sont allouées conformément à cette nouvelle structure de capital.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter, avec effet immédiat suite à cette assemblée générale extraordinaire, le capital social de la Société d'un montant de EUR 396,813,666.01 euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros et un centime d'euro (EUR 31.000,01), à trois cent quatre-vingt-seize millions huit cent quarante-quatre mille six cent soixante-six euros et deux cents (EUR 396,844,666.02), par l'émission de 7,770,963,514 nouvelles Actions de Catégorie A, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie B, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie C, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie D, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie E, 162,829,807 nouvelles Actions de Catégorie F, 165,929,808 nouvelles Actions de Catégorie G, 165,929,808 nouvelles Actions de Catégorie H, 165,929,808 nouvelles Actions de Catégorie I et 165,929,808 nouvelles Actions de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par un apport en numéraire.

L'assemblée générale constate que les actionnaires existants ont, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit préférentiel de souscription relatif à la présente augmentation du capital social.

Les nouvelles actions de commanditaire sont souscrites comme suit:

- 1,905,379,976 nouvelles Actions de Catégorie A, 1,905,379,977 nouvelles Actions de Catégorie B, 1,905,379,977 nouvelles Actions de Catégorie C, 1,905,379,977 nouvelles Actions de Catégorie D, 1,905,379,977 nouvelles Actions de Catégorie E, 39,791,595 nouvelles Actions de Catégorie F, 40,759,791 nouvelles Actions de Catégorie G, 40,759,791 nouvelles Actions de Catégorie H, 40,759,791 nouvelles Actions de Catégorie I et 40,759,791 nouvelles Actions de Catégorie J sont souscrites par CVC European Equity Partners V (A) L.P., susmentionné, représenté par son general

partner, CVC European Equity V Limited, susmentionné, pour un prix de souscription d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un prix de souscription total de EUR 97,297,306.43, dont la totalité est affecté au capital social;

- 1,897,660,287 nouvelles Actions de Catégorie A, 1,897,660,286 nouvelles Actions de Catégorie B, 1,897,660,286 nouvelles Actions de Catégorie C, 1,897,660,286 nouvelles Actions de Catégorie D, 1,897,660,286 nouvelles Actions de Catégorie E, 39,630,377 nouvelles Actions de Catégorie F, 40,594,652 nouvelles Actions de Catégorie G, 40,594,652 nouvelles Actions de Catégorie H, 40,594,652 nouvelles Actions de Catégorie I et 40,594,652 nouvelles Actions de Catégorie J sont souscrites par CVC European Equity Partners V (B) L.P., susmentionné, représenté par son general partner, CVC European Equity V Limited, susmentionné, pour un prix de souscription d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un prix de souscription total de EUR 96,903,104.16, dont la totalité est affecté au capital social;

- 1,997,461,793 nouvelles Actions de Catégorie A, 1,997,461,795 nouvelles Actions de Catégorie B, 1,997,461,795 nouvelles Actions de Catégorie C, 1,997,461,795 nouvelles Actions de Catégorie D, 1,997,461,795 nouvelles Actions de Catégorie E, 41,714,615 nouvelles Actions de Catégorie F, 42,729,600 nouvelles Actions de Catégorie G, 42,729,600 nouvelles Actions de Catégorie H, 42,729,600 nouvelles Actions de Catégorie I et 42,729,600 nouvelles Actions de Catégorie J sont souscrites par CVC European Equity Partners V (C) L.P., susmentionné, représenté par son general partner, CVC European Equity V Limited, susmentionné, pour un prix de souscription d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un prix de souscription total de EUR 101,999,419.88, dont la totalité est affecté au capital social;

- 141,900,521 nouvelles Actions de Catégorie A, 141,900,523 nouvelles Actions de Catégorie B, 141,900,523 nouvelles Actions de Catégorie C, 141,900,523 nouvelles Actions de Catégorie D, 141,900,523 nouvelles Actions de Catégorie E, 2,963,423 nouvelles Actions de Catégorie F, 3,035,529 nouvelles Actions de Catégorie G, 3,035,529 nouvelles Actions de Catégorie H, 3,035,529 nouvelles Actions de Catégorie I et 3,035,529 nouvelles Actions de Catégorie J sont souscrites par CVC European Equity Partners V (D) L.P., susmentionné, représenté par son general partner, CVC European Equity V Limited, susmentionné, pour un prix de souscription d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un prix de souscription total de EUR 7,246,081.52, dont la totalité est affecté au capital social;

- 158,299,705 nouvelles Actions de Catégorie A, 158,299,703 nouvelles Actions de Catégorie B, 158,299,703 nouvelles Actions de Catégorie C, 158,299,703 nouvelles Actions de Catégorie D, 158,299,703 nouvelles Actions de Catégorie E, 3,305,902 nouvelles Actions de Catégorie F, 3,386,339 nouvelles Actions de Catégorie G, 3,386,339 nouvelles Actions de Catégorie H, 3,386,339 nouvelles Actions de Catégorie I et 3,386,339 nouvelles Actions de Catégorie J sont souscrites par CVC European Equity Partners V (E) L.P., susmentionné, représenté par son general partner, CVC European Equity V Limited, susmentionné, pour un prix de souscription d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un prix de souscription total de EUR 8,083,497.75, dont la totalité est affecté au capital social;

- 1,461,478,576 nouvelles Actions de Catégorie A, 1,461,478,575 nouvelles Actions de Catégorie B, 1,461,478,575 nouvelles Actions de Catégorie C, 1,461,478,575 nouvelles Actions de Catégorie D, 1,461,478,575 nouvelles Actions de Catégorie E, 30,995,908 nouvelles Actions de Catégorie F, 30,995,910 nouvelles Actions de Catégorie G, 30,995,910 nouvelles Actions de Catégorie H, 30,995,910 nouvelles Actions de Catégorie I et 30,995,910 nouvelles Actions de Catégorie J sont souscrites par CPP Investment Board (USRE) Inc., une corporation constituée et régie selon les lois du Canada et ayant son siège social au One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, ON, M5C 2W5, immatriculée au Corporations Canada sous le numéro 434086-8, pour un prix de souscription d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un prix de souscription total de EUR 74,623,724.24, dont la totalité est affecté au capital social;

- 125,269,593 nouvelles Actions de Catégorie A, 125,269,592 nouvelles Actions de Catégorie B, 125,269,592 nouvelles Actions de Catégorie C, 125,269,592 nouvelles Actions de Catégorie D, 125,269,592 nouvelles Actions de Catégorie E, 2,656,793 nouvelles Actions de Catégorie F, 2,656,792 nouvelles Actions de Catégorie G, 2,656,792 nouvelles Actions de Catégorie H, 2,656,792 nouvelles Actions de Catégorie I et 2,656,792 nouvelles Actions de Catégorie J sont souscrites par CVC LP Holdings Ltd., une société (limited company) constituée et régie selon les lois de Jersey et immatriculée au JFSC Companies Registry, sous le numéro 110208, pour un prix de souscription d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un prix de souscription total de EUR 6,396,319.22, dont la totalité est affecté au capital social;

- 33,405,226 nouvelles Actions de Catégorie A, 33,405,224 nouvelles Actions de Catégorie B, 33,405,224 nouvelles Actions de Catégorie C, 33,405,224 nouvelles Actions de Catégorie D, 33,405,224 nouvelles Actions de Catégorie E, 708,478 nouvelles Actions de Catégorie F, 708,478 nouvelles Actions de Catégorie G, 708,478 nouvelles Actions de Catégorie H, 708,478 nouvelles Actions de Catégorie I et 708,478 nouvelles Actions de Catégorie J sont souscrites par M. Marc Strobel, né le 25 novembre 1966 à Nuremberg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Bockenheimer Landstr. 24, 60323 Francfort, Allemagne, pour un prix de souscription d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un prix de souscription total de EUR 1,705,685.12, dont la totalité est affecté au capital social;

- 16,702,611 nouvelles Actions de Catégorie A, 16,702,613 nouvelles Actions de Catégorie B, 16,702,613 nouvelles Actions de Catégorie C, 16,702,613 nouvelles Actions de Catégorie D, 16,702,613 nouvelles Actions de Catégorie E, 354,238 nouvelles Actions de Catégorie F, 354,239 nouvelles Actions de Catégorie G, 354,239 nouvelles Actions de Catégorie H, 354,239 nouvelles Actions de Catégorie I et 354,239 nouvelles Actions de Catégorie J sont souscrites par M. Gregor Hilverkus, né le 12 janvier 1972 à Wermelskirchen, ayant son adresse professionnelle au Bahnhofstrasse 94, 8001 Zurich, Suisse, pour un prix de souscription d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un prix de souscription total de EUR 852,842.57, dont la totalité est affecté au capital social;

- 33,405,226 nouvelles Actions de Catégorie A, 33,405,224 nouvelles Actions de Catégorie B, 33,405,224 nouvelles Actions de Catégorie C, 33,405,224 nouvelles Actions de Catégorie D, 33,405,224 nouvelles Actions de Catégorie E, 708,478 nouvelles Actions de Catégorie F, 708,478 nouvelles Actions de Catégorie G, 708,478 nouvelles Actions de Catégorie H, 708,478 nouvelles Actions de Catégorie I et 708,478 nouvelles Actions de Catégorie J sont souscrites par Kalstroco Limited, une limited company, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street St. Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-Normandes, immatriculée au JFSC Companies Registry sous le numéro 60595, pour un prix de souscription d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et un prix de souscription total de EUR 1,705,685.12, dont la totalité est affecté au capital social.

Paiement

Lesdites 7,770,963,514 nouvelles Actions de Catégorie A, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie B, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie C, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie D, 7,770,963,512 nouvelles Actions de Catégorie E, 162,829,807 nouvelles Actions de Catégorie F, 165,929,808 nouvelles Actions de Catégorie G, 165,929,808 nouvelles Actions de Catégorie H, 165,929,808 nouvelles Actions de Catégorie I et 165,929,808 nouvelles Actions de Catégorie J sont entièrement libérées par les souscripteurs susmentionnés par un apport en espèces, de sorte que le montant de EUR 396,813,666.01 est dès à présent entièrement à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale reconnaît et accepte la démission des membres du Conseil de Surveillance, laquelle deviendra effective à compter de la fin de cette assemblée générale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer KPMG Luxembourg, S.à r.l. dont le siège social est situé 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculé sous le numéro 149133 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, avec effet à compter de la fin de cette assemblée générale.

Pour éviter tout doute, l'assemblée générale note que l'institution du Conseil de Surveillance est ainsi remplacée par un réviseur d'entreprises agréé.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide créer un capital social autorisé de la Société, qui s'élèvera au montant de cinq milliards d'euros (EUR 5.000.000.000).

Chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu le rapport du gérant commandité de la Société daté du 18 juin 2013 en vertu de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les actionnaires décident d'approuver ce rapport ainsi que l'émission des actions de la Société dans le cadre du capital social autorisé de la Société en limitant ou supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, soumis à chaque fois à tout pacte d'actionnaire conclu par la Société et ses actionnaires, à tout moment.

L'assemblée générale décide de fixer la période de validité de la totalité du capital social autorisé mentionné ci-dessus et de l'autorisation donnée au gérant commandité de la Société par cette résolution, d'émettre des actions de la Société dans le cadre du capital social autorisé de la Société et de limiter et/ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, à cinq années à compter de la date de la présente assemblée, soumis à chaque fois à tout pacte d'actionnaire conclu par la Société et ses actionnaires, à tout moment.

L'assemblée générale décide expressément d'autoriser le gérant commandité de la Société d'émettre des actions dans le cadre du capital social autorisé de la Société en limitant et/ou supprimant les droits préférentiels de souscriptions des actionnaires existants, selon que le gérant commandité de la Société juge approprié, soumis à chaque fois à tout pacte d'actionnaire conclu par la Société et ses actionnaires, à tout moment. En conséquence de ce qui précède et pour éviter tout doute, les actionnaires décident de modifier et de refondre les statuts comme énoncé à la sixième résolution ci-dessous.

Sixième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de procéder à la modification et la refonte complète des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Trius Holdings S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi sur les Sociétés").

Art. 2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant Commandité tel que défini à l'Article 9.1 et en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément à ces Statuts et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi sur les Sociétés.

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Gérant Commandité pourra décider de transférer le Siège Social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

Art. 3. Objets sociaux. Les objets de la Société sont:

a) D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient à tout moment directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

b) De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

c) D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

d) D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

e) D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

f) De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou du capital non appelé (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

g) D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

h) De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour toute sorte de contrepartie, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

i) D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

j) D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Commandité accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la loi luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la loi luxembourgeoise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trois cent quatre-vingt seize millions huit cent quarante-quatre mille six cent soixante-six euros et deux cents (EUR 396.844.666,02) représenté par:

- a) une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) (l'"Action de Commandité") détenue par l'actionnaire commandité
- b) 7.770.963.514 actions de commanditaire de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»);
- c) 7.770.963.512 actions de commanditaire de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»);
- d) 7.770.963.512 actions de commanditaire de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»);
- e) 7.770.963.512 actions de commanditaire de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»);
- f) 7.770.963.512 actions de commanditaire de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»);
- g) 165.929.807 actions de commanditaire de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»);
- h) 165.929.808 actions de commanditaire de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»);
- i) 165.929.808 actions de commanditaire de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»);
- j) 165.929.808 actions de commanditaire de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»);
- k) 165.929.808 actions de commanditaire de catégorie J (les «Actions de Catégorie J»);

les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I et les Actions de Catégorie J étant ensemble dénommées les «Catégories d'Actions» et chacun individuellement une «Catégorie d'Actions»;

ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions de Commanditaire) détenues par l'actionnaire commanditaire.

5.2 Pour les besoins de ces Statuts:

«Actions Ordinaires» signifie les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I et les Actions de Catégorie J et étant chacune individuellement une «Action Ordinaire»;

«Actions Privilégiées» signifie les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D et les Actions de Catégorie E et étant chacune individuellement une «Action Privilégiée».

"Actions" signifie l'Action de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;

"Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et "Actionnaire" sera défini en accord;

"Actionnaire Commandité" signifie le détenteur à un moment donné de l'Action de Commandité;

"Actionnaires Commanditaire" signifie les détenteurs à un moment donné des Actions de Commanditaire et "Actionnaire Commanditaire" sera défini en accordance;

5.3 Le capital autorisé de la Société (incluant le capital social) est fixé à cinq milliards d'euros (EUR 5.000.000.000).

5.4 Sous réserve d'un éventuel pacte d'actionnaires conclu à tout moment entre la Société et ses actionnaires, le Gérant Commandité est autorisé et tenu de rendre effective cette augmentation du capital social, en tout ou partie, à tout moment, pendant une période débutant ce jour et se terminant au cinquième anniversaire de la publication du présent acte au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» pour toute action autorisée qui n'est pas encore été souscrite, le Gérant Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation totale ou partielle du capital social et devra accepter les souscriptions concernant ces parts.

5.5 Le Gérant Commandité est autorisé et tenu par la présente de déterminer les conditions relatives à toute souscription, en ce inclus, sous réserve d'un éventuel pacte d'actionnaires conclu à tout moment entre la Société et ses actionnaires, sans limitation, que ces action soient émises avec ou sans prime d'émission, avec ou sans réserver de droit de préemption aux actionnaires existants, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances, par incorporation de réserves, de primes d'actions ou de toute autre manière, et en particulier par transformation des prêts accordés par les actionnaires à la Société en capitaux propres.

5.6 Chaque fois que le Gérant Commandité devra agir afin de rendre effective l'augmentation de capital, tel qu'autorisée, l'Article 5.1 des Statuts devra être modifié afin de refléter le résultat de cette action. Le Gérant Commandité prendra ou autorisera une personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification.

5.7 Dans le cadre de cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés, le Gérant Commandité est autorisé, sous réserve d'un quelconque pacte d'actionnaires conclu à tout moment entre la Société et ses actionnaires, de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants durant la même période de cinq années et de déterminer quelle prime d'émission devra être payée dans le cadre de l'augmentation de capital.

5.8 Sans préjudice quant aux Articles 5.3 à 5.7, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des statuts et conformément à la loi luxembourgeoise.

5.9 La Société peut créer un compte général de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée ou de même des comptes de prime d'émission par Catégorie d'Actions sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Action d'une telle Classe sera versée (les "Compte(s) de Prime d'Emission"). Les décisions quant à l'utilisation du/des Comptes de Prime d'Emission doivent être prises par le Gérant Commandité sous réserve de la Loi sur les Sociétés et des présents Statuts.

5.10 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant Commandité sous réserve de la Loi sur les Sociétés et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont sous forme nominatives.

6.2 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

6.3 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement payées, le paiement de ce qui est dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant Commandité sous réserve que ces Actions soient traitées de façon égale.

6.4 Chaque Action est indivisible.

6.5 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Actionnaire pour l'Action en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

6.6 Des certificats de ces entrées au registre peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils existent, seront signés par le président du conseil d'administration du Gérant Commandité ou par deux autres membres quelconques du conseil d'administration du Gérant Commandité.

6.7 Les Actionnaires sont tenus de considérer les Actions comme des avoirs ordinaires à l'égard des impôts américains fédéraux, nationaux, locaux appliqués aux revenus, et sont tenus de soumettre toute déclaration et rapport des administrations fiscales américaines sur une base prenant en compte cette affectation.

Art. 7. Rachat d'actions.

7.1 La Société peut acquérir ses Actions ou réduire le capital social souscrit dans les limites déterminées par la Loi sur les Sociétés.

7.2 The capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions en ce inclus l'annulation d'une ou de plusieurs Catégories d'Actions entières, par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises dans ces/cette Catégorie (s) d'Actions. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories d'Actions ces annulations et rachats d'Actions seront faits dans l'ordre alphabétique (en commençant par les Actions de Catégorie A). Si une partie d'une Catégorie d'Actions est remboursée ou rachetée par chaque actionnaire, les Actions de ces Catégories d'Actions devront être remboursées ou rachetées proportionnellement au nombre d'Actions de cette Catégorie d'Actions détenues par les Actionnaires.

Rachat et annulation des Actions de Catégories A à E

7.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation des Actions de Catégorie A, les détenteurs des Actions de Catégorie A ainsi rachetées et annulées auront le droit de recevoir de la Société, pour chacune des Actions de Catégorie A détenue par eux et annulée, un montant égal à la valeur nominale d'une telle Action de Catégorie A, ajoutée au Montant Privilégié Par Action dans la mesure où ce Montant Privilégié Par Action n'a pas déjà été payé par les détenteurs d'Actions de Catégorie A en tant que dividende, conformément à l'Article 16.6. Les Actions de Catégorie A ne donnent droit à aucune autre poursuite de la part des détenteurs.

7.4 Le même mécanisme s'applique mutatis mutandis à chaque réduction du capital social par le rachat ou l'annulation de chaque Catégorie d'Actions subséquentes, des Actions de la Catégorie B à (et en ce compris) de la Catégorie E.

7.5 Pour les besoins de ces Statuts:

a) Le «Montant Privilégié Par Action» devra être calculé en divisant le Montant Privilégié Par Catégorie par le nombre d'Action émises dans la Catégorie d'Actions devant être rachetées et annulées.

b) Le «Montant Privilégié Par Catégorie» devra être calculé en multipliant le Montant Privilégié Total par le nombre d'Actions émises dans la Catégorie d'Actions devant être rachetées et annulées et en divisant ce montant par le nombre de toutes les Parts Privilégiées émises.

c) Le «Montant Privilégié Total» sera un montant en Euro égal à:

q-r

où:

q = le Remboursement Requis; et

r = le Remboursement Approprié

Le «Remboursement Requis» est un montant en Euro égal à:

$(s-950,400,000.00) + u$

où:

$s = (950,400,000.00 \times 1.115^n)$;

$t = (950,400,000.00 \times 1.115^{n+1})$;

$u = (t-s) \times (y/360)$;

n = le nombre d'années calendaires entières depuis (et en ce inclus) (i) le 24 juin 2013 pour les actions émises le ou avant le 24 juin 2013 ou (ii) la date d'émission des Actions émises après le 24 juin jusqu'à (et en ce inclus) la date de: (a) le rachat et l'annulation de ces Actions (lorsque calculé conformément aux Articles 7.3 à 7.7); (b) le paiement d'un dividende approprié (lorsque calculé conformément à l'Article 16); ou (c) la liquidation de la Société (lorsque calculé conformément à l'Article 17), le cas échéant et

y = le nombre de jours (calculés sur la base d'une année de 360 jours comprenant 12 mois de 30 jours chacun) depuis la fin de la dernière année calendaire entière incluant le calcul de n jusqu'à (et en ce inclus) la date de: (a) le rachat et l'annulation de ces Actions (lorsque calculé conformément aux Articles 7.3 à 7.7); (b) le paiement d'un dividende approprié (lorsque calculé conformément à l'Article 16); ou (c) la liquidation de la Société (lorsque cela est calculé conformément à l'Article 17), le cas échéant

Le «Remboursement Approprié» est le montant égal à

$(k-550,000,000.00) + m$

où:

$k = (550,000,000.00 \times (1 + 0.08 \times n))$

$l = (550,000,000.00 \times (1 + 0.08 \times (n+1)))$

$m = (l - k) \times (y/360)$

n et y ont le même sens que défini ci-dessus.

Les montants définis ci-dessus et formant la base du calcul du Remboursement Requis et du Remboursement Approprié pourront être ajustés par voie de modification des Statuts afin de refléter de manière adéquate le montant de toute contribution additionnelle que peut faire la Société après le 24 juin 2013 de même que le montant des distributions par la Société sur les actions et/ou les titres de créance (sous forme d'une distribution de dividende ou distribution d'autres revenus, un remboursement ou un rachat d'actions ou de titres ou autres) à tout moment.

Rachat et annulation des Actions de Catégories F à J

7.6 Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat ou l'annulation d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie J ou d'Actions de Catégorie I (dans l'ordre défini sous l'Article 7.2 ci-dessus), chacune de ces Catégories d'Actions donne droit aux détenteurs de ces actions (en proportion de leur détention dans ces Catégories d'Actions) à une part du Montant d'Annulation Total tel que défini par le Gérant Commandité et approuvé par Résolutions des Actionnaires, et les détenteurs d'Actions de la Catégorie d'Actions rachetée et annulée devront recevoir de la part de la Société un montant égal à la Valeur de l'Annulation Par Action pour chacune des Actions de la Catégorie d'Actions correspondante détenues par eux et annulées.

7.7 Le Montant Total d'Annulation sera le montant tel que déterminé par le Gérant Commandité et approuvé par Résolutions des Actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires correspondants et de cet Article. Le Montant Total d'Annulation sera la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation des Catégories d'Actions en question, sauf si les Résolutions des Actionnaires en ont décidé autrement. Toutefois, le Montant Total d'Annulation ne devra jamais dépasser la valeur du Montant Disponible.

7.8 Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce inclus les bénéfices reportés) augmenté de:

- a) toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable;
- b) (le cas échéant) le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives aux Catégories d'Actions devant être annulées; mais réduit de:
 - c) toutes les pertes (en ce inclus les pertes reportées);
 - d) tous les montants dus devant être payés à chacune des Catégories d'Actions A à E au titre du Montant Privilégié Par Catégorie; et
 - e) toutes les sommes devant être déposées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi sur les Société ou de ces Statuts, chaque fois en conformité avec les Comptes Intérimaires correspondants (en ce non-compris, pour éviter tout doute, les doubles comptages).

7.9 Pour les besoins de ces Statuts,

- a) les «Comptes Intérimaires» signifient les comptes intérimaires de la Société au jour de la Date des Comptes Intérimaires correspondantes;
- b) la «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date ne remontant pas à plus de huit (8) jours à compter de la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie d'Action correspondante; et

c) la «Valeur d'Annulation Par Action» doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation déterminé conformément à l'article 7.9 devant s'appliquer aux Catégories d'Actions devant être rachetées et annulées par le nombre d'Action émises dans ces Catégories d'Actions.

7.10 Suivant le rachat et l'annulation des Action de la Catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Action deviendra échue et exigible par la Société.

Art. 8. Cession d'actions.

8.1 Les Actions seront cessibles conformément à la Loi sur les Sociétés, sous réserve que toute cession de l'Action de Commandité doive aussi se faire en conformité avec l'Article 8.2.

8.2 Toute cession, tout gage, ou tout autre apport de garantie ou de création de charges concernant l'Action de Commandité devra être soumis à l'accord préalable des Investisseurs CVC, à la condition que les Investisseurs CVC sont Actionnaires et que la prise de Résolutions des Actionnaires (i) approuvant la cession et (ii) modifiant l'Article 8.1 afin de refléter la modification du Gérant Commandité du cédant de l'Action de Commandité au cédé.

8.3 Toute cession, tout gage, ou tout autre apport de garantie ou de création de charges concernant les Actions de Commanditaires devra, aussi longtemps que les Investisseurs CVC sont Actionnaires, être soumis à l'accord préalable des Investisseurs CVC.

8.4 Pour les besoins de ces Statuts:

«Investisseurs CVC» signifie CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P.

Art. 9. Administration.

9.1 La Société sera administrée par Trius S.A. en sa capacité d'unique Actionnaire Commandité (le "Gérant Commandité").

9.2 Le Gérant Commandité a le pouvoir de prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la loi luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Actionnaires sous réserve d'un accord ou d'exigences de consultation déterminées par ou prises conformément aux statuts du Gérant Commandité.

9.3 Le Gérant Commandité ne peut être révoqué de ses fonctions excepté lors d'une violation substantielle de ces Statuts, faute grave ou dol, et à la condition de la prise d'une résolution lors d'une Assemblée des Actionnaires, adoptée à l'unanimité des Actionnaires de la Société à l'exception du Gérant Commandité devant être révoqué.

9.4 Dans le cas où à la suite de la révocation du Gérant Commandité de ses fonctions, il n'y a pas d'autre Gérant Commandité, le Gérant Commandité doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant Commandité qui doit être un Actionnaire Commandité, par Résolution des Actionnaires tenue conformément à la loi luxembourgeoise et ces Statuts. Le Gérant Commandité révoqué ne détiendra pas de droit de veto en sa capacité d'Actionnaire Commandité en relation avec sa révocation et/ou son remplacement. La révocation d'un Gérant Commandité ne dissoudra pas la Société.

9.5 Dans le cas de décès, incapacité légale ou incapacité d'agir par le Gérant Commandité, la Société ne sera pas dissoute et le Conseil de Surveillance pourra nommer un administrateur, qui sera ou non un Actionnaire, qui devra prendre des mesures urgentes et les mesures d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une Assemblée des Actionnaires. Tout administrateur convoquera une Assemblée des Actionnaires conformément aux Statuts dans les quinze jours suivant sa nomination. Un administrateur sera responsable uniquement pour l'exercice de son mandat.

9.6 Aussi longtemps que CPP Investment Board (UUSRE) INC. est un Actionnaire, aucun Gérant Commandité de remplacement ne sera nommé en tant que Gérant Commandité si CPP Investment Board (USRE) Inc. détient, directement ou indirectement, un intérêt dans les titres d'un tel nouveau Gérant Commandité auxquels sont attachés plus de trente pour cent (30%) des droits de vote d'une résolution des actionnaires afin de nommer un administrateur ou un gérant d'un tel nouveau Gérant Commandité.

Art. 10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

- le Gérant Commandité, agissant par le biais de représentant légal ou représentants légaux;
- toute autre personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément aux Articles 9.1 ou 9.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1 La gérance journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société peut être délégué par le Gérant Commandité à un ou plusieurs agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou conjointement.

11.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être Actionnaire.

11.3 La nomination et la révocation, pouvoirs, tâches et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Gérant Commandité, à l'exception du premier Gérant Journalier ou des premiers Gérants Journaliers qui pourront être, mais sans obligation, nommés par Assemblée des Actionnaires, ainsi que leurs pouvoirs, tâches et émoluments.

11.4 Le Gérant Commandité pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et pourra révoquer cet agent ou déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels

mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

11.5 Aucun pouvoir ne sera délégué par le Gérant Commandité à un Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

Art. 12. Responsabilité des actionnaires.

12.1 L'Actionnaire Commandité sera solidairement responsable avec la Société pour les dettes de la Société dans la mesure où cela est requis par la loi luxembourgeoise, y compris l'article 102 de la Loi sur les Sociétés.

12.2 Les Actionnaires Commanditaires ne devront pas agir pour le compte de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits en tant qu'actionnaires dans des assemblées générales de la Société et seront responsable uniquement afin de payer à la Société la valeur nominale, et toute prime d'émission due, des Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure où pas encore payées).

Art. 13. Conseil de Surveillance.

13.1 Les opérations de la Société seront supervisées par un conseil de surveillance («Conseil de Surveillance»), composé d'au moins trois (3) commissaires, ci-après dénommés les membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Actionnaire Commandité sur les questions que l'Actionnaire Commandité peut déterminer et peut autoriser toute action de l'Actionnaire Commandité qui peut, conformément à la loi, aux règlements ou à ces Statuts, excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

13.2 L'Assemblée des Actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance, et détermine leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat, qui ne peut excéder deux (2) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être renommés. Le Conseil de Surveillance peut élire l'un de ses membres en tant que président.

13.3 Tout membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué à tout moment, sans notification, avec ou sans motifs par l'Assemblée des Actionnaires.

13.4 Les membres du Conseil de Surveillance ont un droit illimité de supervision de toutes les opérations de la Société.

13.5 Les Actionnaires de la Société peuvent nommer un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) en remplacement du Conseil de Surveillance conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

13.6 Tout réviseur d'entreprise peut uniquement être révoqué par l'Assemblée des Actionnaires avec motif ou avec son accord.

Art. 14. Résolutions des actionnaires.

14.1 L'assemblée des actionnaires de la Société (l'"Assemblée des Actionnaires") détiendra les pouvoirs qui lui sont attribuée selon ces Statuts ou la Loi, et n'aura pas les pouvoirs réservés au Gérant Commandité conformément à la Loi. L'Assemblée des Actionnaires adopte et ratifie les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifier les Statuts sans l'accord préalable du Gérant Commandité.

14.2 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

14.3 Sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés et des Articles 14.5, 14.6 et 16, les Résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées à la majorité simple des votes, sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

14.4 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter son engagement dans la Société sans un vote unanime des Actionnaires.

14.5 Une Assemblée extraordinaire des Actionnaires convoquée afin de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions sont représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, dans le cas applicable, le texte de ce qui concerne les objets ou la forme de la Société.

14.6 Si la première des conditions fixée à l'Article 14.5 (a) n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée sera convoquée, de la façon prévue dans ces Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats des assemblées précédentes. La deuxième assemblée devra valablement délibérer sans préjudice du nombre d'Actions représentées.

14.7 Les Assemblées des Actionnaires convoquées afin de modifier des dispositions des statuts, afin d'être adoptées, seront prises par les deux tiers des votes. Les votes ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

14.8 Une Assemblée des Actionnaires peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les

Actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée des Actionnaires en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.9 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée des Actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

14.10 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaire de vote tel que décrit dans la convocation envoyée relative à l'Assemblée des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent utiliser uniquement les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'Actionnaire de voter en faveur, contre ou s'abstient de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne montrent ni un vote pour ni un vote contre une résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société prendra en compte uniquement les formulaires de vote reçus trois (3) jours avant la tenue de l'Assemblée des Actionnaires pour laquelle ils réfèrent et qui sont en accord avec les formalités décrites dans la convocation.

14.11 Les Actionnaires peuvent participer à une Assemblée des Actionnaires par voie de vidéoconférence ou de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractères techniques qui créent une participation effective à l'assemblée dans laquelle les délibérations existent sans interruption.

14.12 Le Gérant Commandité aura les pouvoirs et obligations de reporter une Assemblée des Actionnaires tel que permis dans la Loi sur les Sociétés.

14.13 L'Assemblée Annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra chaque année le 15 juin à 11h00, dans la ville de Luxembourg.

14.14 Le Gérant Commandité et les Commissaires aux Comptes peuvent convoquer une Assemblée des Actionnaires. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle se tienne dans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

14.15 Les convocations pour chaque Assemblée des Actionnaires devront contenir l'ordre du jour et, en cas d'existence de titres au porteur, prendront la forme d'annonces publiées deux fois, avec un intervalle minimum de huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et un journal Luxembourgeois. Les convocations par courrier devront être envoyées huit jours avant la tenue de l'Assemblée aux Actionnaires, mais aucune preuve ne devra être apportée que cette formalité a bien été remplie. Lorsque toutes les Actions sont sous forme nominative, les convocations peuvent être envoyées seulement par courrier recommandé.

14.16 Un ou plusieurs des Actionnaires qui ensemble détiennent au moins dix pourcent du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs points additionnels soient rajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée des Actionnaires. Cette demande devra être envoyée au Siège Social par courrier recommandé, au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

Art. 15. Exercice social et comptes annuels.

15.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

15.2 Chaque année lors de la fin de l'année fiscale, les comptes annuels (compte de pertes et profits) sont établis par le Gérant Commandité.

15.3 Les comptes annuels sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de la Société.

Art. 16. Distribution sur actions.

16.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

16.3 Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise et sous réserve des Articles ci-après, le Gérant Commandité pourra verser des dividendes intérimaires aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

16.4 Les dividendes peuvent être versés en euro ou dans toute autre devise choisie par le Gérant Commandité et ils peuvent être versés en lieu et au moment déterminés par le Gérant Commandité.

16.5 Sauf accord contraire de l'Assemblée des Actionnaires, la Société ne paiera aucun dividende relatif aux Actions de Catégories F à J jusqu'à ce que toutes les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D et les Actions de Catégorie E aient reçu l'intégralité de leur Montant Privilégié Par Catégorie sous forme de dividende conformément à l'Article 16.6 ou à un rachat conformément à l'Article 7.

16.6 Le bénéfice net proportionnel, déterminé conformément aux dispositions de cet Article, à distribuer aux Actions (les «Bénéfices des Actions») sera réparti comme suit:

(i) premièrement en payant aux détenteurs d'Actions de Catégorie A un montant égal à: (a) le Montant Privilégié par Catégorie dû au titre des Actions de Catégorie A; moins (b) tout montant déjà payé aux détenteurs d'Actions de Catégorie A au titre des dividendes précédents;

(ii) deuxièmement en payant aux détenteurs d'Actions de Catégorie B un montant égal à: (a) le Montant Privilégié par Catégorie dû au titre des Actions de Catégorie B; moins (b) tout montant déjà payé aux détenteurs d'Actions de Catégorie B au titre des dividendes précédents;

(iii) troisièmement en payant aux détenteurs d'Actions de Catégorie C un montant égal à: (a) le Montant Privilégié par Catégorie dû au titre des Actions de Catégorie C; moins (b) tout montant déjà payé aux détenteurs d'Actions de Catégorie C au titre des dividendes précédents;

(iv) quatrièmement en payant aux détenteurs d'Actions de Catégorie D un montant égal à: (a) le Montant Privilégié par Catégorie dû au titre des Actions de Catégorie D; moins (b) tout montant déjà payé aux détenteurs d'Actions de Catégorie D au titre des dividendes précédents;

(v) cinquièmement en payant aux détenteurs d'Actions de Catégorie E un montant égal à: (a) le Montant Privilégié par Catégorie dû au titre des Actions de Catégorie E; moins (b) tout montant déjà payé aux détenteurs d'Actions de Catégorie E au titre des dividendes précédents;

(vi) sixièmement en payant l'intégralité des Bénéfices des Actions restants.

16.7 Tous les montants à répartir conformément à l'Article 16.6 devront être alloués entre chaque détenteur d'une Catégorie d'Actions proportionnellement à la participation détenue par ce détenteur dans cette Catégorie d'Action.

16.8 La Dernière Catégorie d'Actions devra être la Catégorie d'Actions F, ou, dans la mesure où il n'y a pas d'Actions de Catégorie F, la Catégorie d'Actions G, ou, dans la mesure où il n'y a pas d'Actions de Catégorie G, la Catégorie d'Actions H, ou, dans la mesure où il n'y a pas d'Actions de Catégorie H, la Catégorie d'Actions I, ou, dans la mesure où il n'y a pas d'Actions de Catégorie I, la Catégorie d'Actions J, ou, dans la mesure où il n'y a pas d'Actions de Catégorie J, l'Action Commandité.

Art. 17. Dissolution et liquidation.

17.1 La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la loi luxembourgeoise.

17.2 Pour le remboursement de capital, les actifs de la Société disponibles pour être distribués seront affectés comme suit:

(a) premièrement pour le rachat et l'annulation de la Catégorie d'Actions A, la Catégorie d'Actions B, la Catégorie d'Actions C, la Catégorie d'Actions D et la Catégorie d'Actions E (dans l'ordre alphabétique (commençant par la Catégorie d'Actions A)) conformément avec les dispositions de l'Article 7; et

(b) deuxièmement, en payant le solde (le cas échéant) aux Actionnaires des Actions de Catégorie F, des Actions de Catégorie G, des Actions de Catégorie H, des Actions de Catégorie I, et des Actions de Catégorie J, émises, à condition que toutes ces Actions aient un rang égal (pari passu) entre elles en ce qui concerne le boni de liquidation, le cas échéant.

Art. 18. Interprétation et loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts, une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

(e) les mots "inclus" ou "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

(f) les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la loi luxembourgeoise.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE passé à Luxembourg à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version en français; et sur demande du même mandataire des parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fait foi.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ladite personne comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, S. KOUIDER, J.-M. UEBERECKEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2013. LAC/2013/29093. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100168/1341.

(130121347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Leideleng 5 S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 46, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.044.

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Guy HOFFMANN, Directeur de Banque, né à Esch/Alzette, le 26 mai 1964 (Matricule 1964 0526 192), demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en tant que représentant de l'actionnaire unique la BANQUE RAIFFEISEN S.C., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 46, Rue Charles Martel, de la société anonyme de droit luxembourgeois LEIDELENG 5 S.A., constituée originellement sous la forme juridique d'une société civile immobilière sous la dénomination de Société Civile Immobilière LEIDELENG 5, suivant acte sous seing privé du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C no 334 en date du 8 mai 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C no 252 en date du 5 février 2009.

Conformément aux pouvoirs lui conférés en assemblée générale sous seing privé, dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par son porteur et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, Monsieur Guy HOFFMANN, préqualifié, prend les décisions suivantes:

1.- La dénomination de la société LEIDELENG 5 est changée en IMMOBILIERE RAIFFEISEN LUXEMBOURG S.A. et suite à cette résolution, l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant le teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de IMMOBILIERE RAIFFEISEN LUXEMBOURG S.A.»

2.- Le siège social est transféré dans la Ville de Luxembourg, et par conséquence la première phrase de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. (...)»

3.- L'adresse du siège social est fixée à L-2134 Luxembourg, 46, rue Charles Martel.

4.- Le capital est augmenté à raison de dix millions neuf cent soixante-neuf mille euro (€ 10.969.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (€ 31.000.-) à onze millions d'euros (€ 11.000.000.-) par la création et l'émissions de dix mille neuf cent soixante-neuf (10.969) actions nouvelles au porteur sans indication de valeur nominale avec acceptation de la BANQUE RAIFFEISEN S.C. comme souscripteur unique des actions ainsi nouvellement émises.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de dix millions neuf cent soixante-neuf mille euro (€ 10.969.000.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En subséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à onze millions d'euro (11.000.000.-), représenté par onze mille vingt-neuf (11.029) actions sans indication de valeur nominale» (...)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hoffmann, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2013. Relation: EAC / 2013 / 8649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099971/51.

(130121659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Uppington Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 145.229.

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du décès de Monsieur Gabor PETNEHAZY en date du 27 juin 2013, gérant de la Société.

Luxembourg, le 12 JUIL. 2013.

Pour: Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg

En abrégé "Experta Luxembourg"

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013097355/17.

(130117842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Kyarra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 740.104,59.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.471.

EXTRAIT

Suite aux résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 05 juillet 2013, il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg à compter du 12 juillet 2013.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales approuvé par l'associé unique de la société avec effet au 12 juillet 2013 que:

- Resolution III Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B130.916 a transféré ses sept mille trois cents (7.300) parts qu'elle détenait dans la Société, à Sabatelli 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177.319.

Par résolutions prises en date du 05 juillet 2013 et avec effet au 12 juillet 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de prendre acte de la démission de, avec effet au 12 juillet 2013, M. Gerard Van Hunen et Lux Business Management S.à r.l. de leur fonction de gérants de la Société; et

- de nommer M. William Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9, West 57th Street, Suite 4200, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013 et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Ralph Rosenberg, né le 16 novembre 1964 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9, West 57th Street, Suite 4200, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013 et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Stefan Lambert, né le 08 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013 et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 juillet 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099088/36.

(130120524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Soldanelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.242.

L'an deux mille treize le vingt-huit juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOLDANELLE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 177242, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Chantal MATHU, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch.

La Présidente désigne Madame Katia ZIADI, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch, comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Céline BONVALET, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F route d'Esch, comme scrutatrice.

La Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la valeur nominale des actions et remplacement des trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);

2. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions dix-neuf mille euros (EUR 2.019.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinquante mille d'euros (EUR 2.050.000,-) par la création et l'émission de vingt mille cent quatre-vingt-dix (20.190) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune;

3. Souscription et libération intégrale des 20.190 nouvelles actions ainsi créées moyennant un apport en numéraire;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

5. Refonte intégrale des statuts sans modification de l'objet social;

6. Acceptation de la démission de l'administrateur unique;

7. Décharge à l'administrateur unique;

8. Création de deux catégories d'administrateurs et nomination de deux administrateurs de catégorie A et de deux administrateurs de catégorie B;

9. Acceptation de la démission du commissaire et nomination de son remplaçant;

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et d'attribuer lesdites actions aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions dix-neuf mille euros (EUR 2.019.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinquante mille

d'euros (EUR 2.050.000,-) par la création et l'émission de vingt mille cent quatre-vingt-dix (20.190) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Ensuite intervient la société "INTERNATIONAL SUPERMARKET STORES", exerçant son activité sous le sigle "ISMS", une société anonyme régie par les lois de France, établie et ayant son siège social à F-59170 Croix, rue du maréchal de Lattre de Tassigny, inscrite au Registre de Commerce de Lille Métropole sous le numéro 674 801 329,

ici représentée par Madame Chantal MATHU, préqualifiée, en vertu d'une procuration signée par Monsieur Philippe SAUDO, datée du 26 juin 2013,

a déclaré souscrire aux vingt mille cent quatre-vingt-dix (20.190) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux millions dix-neuf mille euros (EUR 2.019.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à deux millions cinquante mille d'euros (EUR 2.050.000,-), divisé en vingt-mille cinq cents (20.500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans modification de l'objet social, comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "SOLDANELLE S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient

une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la société est fixé à deux millions cinquante mille d'euros (EUR 2.050.000,-), divisé en vingt-mille cinq cents (20.500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois d'avril, à 11 heures 30. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Les actionnaires seront convoqués par le Conseil d'administration ou par tout mandataire désigné par le Conseil. La convocation pourra être effectuée par écrit, lettre recommandée, télégramme, télécopie ou email. Elle devra préciser le lieu, l'heure de l'assemblée et son ordre du jour.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres; le nombre exact ainsi que leur rémunération le cas échéant étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a (ont) pas besoin d'être actionnaire (s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

En cas d'absence du président du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration désignent, à la majorité et parmi les membres présents, un président de séance.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs, ou d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B dans le cas où des catégories d'administrateurs sont créées, ou d'un mandataire désigné par le Conseil d'Administration au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant la réunion déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Si tous les administrateurs sont présents ou représentés, et déclarent avoir été dûment convoqués et/ou informés de l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration, la réunion du Conseil d'Administration pourra être tenue sans convocation préalable. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Si des catégories d'administrateurs sont créées, le mandat pourra être donné abstraction faite de la catégorie à laquelle appartient l'administrateur désirant se faire représenter.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si des catégories d'administrateurs ont été créées, un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B doivent au minimum être présents ou représentés pour que les délibérations soient valablement prises. Si le quorum n'est pas obtenu lors de la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans le cas où des catégories d'administrateurs existent, la majorité devra être atteinte au sein de chaque catégorie. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes le cas échéant, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et

qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur unique Monsieur Jean-Robert BARTOLINI et de lui accorder, par vote spécial, décharge pour l'exercice de son mandat pour la période allant du 30 avril au 28 juin 2013.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer quatre administrateurs et de créer deux catégories d'administrateurs.

Sont nommés administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Philippe DELALANDE, directeur financier de la branche supermarchés du groupe Auchan, né à Caen (France), le 9 août 1958, résidant professionnellement au 94, rue Albert Calmette à F-78354 Jouy-en-Josas (France);
- Monsieur Philippe SAUDO, directeur général de la branche supermarchés du groupe et membre du Comex groupe, né à Valenciennes (France), le 4 mai 1956, résidant professionnellement au 94, rue Albert Calmette à F-78354 Jouy-en-Josas (France);

Sont nommés administrateurs de catégorie B:

- Madame Chantal MATHU, employée privée, née à Aye (Belgique), le 8 mai 1968, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et
- Madame Céline BONVALET, employée privée, née à Evreux (France), le 7 mai 1972, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Septième résolution

L'assemblée décide:

- d'accepter la démission de la société FIN-Contrôle S.A. de sa fonction de commissaire et de lui accorder, par vote spécial, décharge pour l'exercice de son mandat pour la période allant du 30 avril au 28 juin 2013;
- de nommer Monsieur Thierry DELBECQ, Directeur Financier, né à Lille (France), le 22 mars 1964, avec adresse professionnelle au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, en tant que commissaire chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013, son mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de trois mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MATHU, K. ZIADI, C. BONVALET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100137/321.

(130121027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

EICO S.à.r.l. et Cie, s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 35.803.

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Elisabeth dite Liette KLEIN, sans profession, demeurant à L-4407 Belvaux, 37, rue Salvadore Allende.

2.- Monsieur Philippe EICHER, étudiant, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber.

3.- Madame Michou EICHER, étudiante, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Philippe EICHER, préqualifié sub 2.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 décembre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

4.- La société à responsabilité limitée «EICO S. à r.l.», avec siège social à L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 35.802,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Philippe EICHER, préqualifié.

Les comparants sub 1.-, 2.- et 3.- étant ensemble propriétaires en indivision de quatre-vingt-dix (90) parts sociales provenant de la succession de Monsieur René EICHER.

La comparante sub 4.- étant propriétaire de dix (10) parts sociales.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société en commandite simple "EICO S. à r.l. et Cie, s.e.c.s." (numéro d'identité 1990 21 00 221), avec siège social à L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 35.803, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 22 décembre 1990, publié au Mémorial C. numéro 225 du 28 mai 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial C, numéro 1255 du 30 juin 2009,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Cession de parts sociales

Madame Elisabeth dite Liette KLEIN, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, tous ses droits, à savoir la moitié (1/2) indivise en pleine propriété, dans les prédites quatre-vingt-dix (90) parts sociales de la susdite société «EICO S.à r.l. et Cie, s.e.c.s.» provenant de la succession de Monsieur René EICHER, à Monsieur Philippe EICHER et à Madame Michou EICHER, chacun d'eux pour la moitié (1/2) indivise, lesquels acceptent.

La présente cession de droits indivis a lieu moyennant le prix total de cent soixante mille euros (€ 160.000.-). que la cédante reconnaît avoir reçu des cessionnaires, à l'instant même, dont quittance.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cédante est libre de toutes dettes et obligations attachées aux parts cédées à partir du jour du décès de Monsieur René EICHER, prénommé. Les cessionnaires prennent rétroactivement à leur charge toutes dettes, obligations et pertes liées aux parts cédées à partir de la date du décès dudit sieur René EICHER.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part de la cédante.

Conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 1690 du Code Civil, la société à responsabilité limitée «EICO S.à r.l.», agissant en sa qualité de gérant associé commandité et ici représentée par son gérant unique Monsieur Philippe EICHER, préqualifié, déclare accepter la cession susvisée.

Après la prédite cession, les cent (100) parts sociales se répartissent comme suit:

| | |
|---|-----|
| - Monsieur Philippe EICHER et Madame Michou EICHER, ensemble quatre-vingt-dix (90) parts sociales en indivision | 90 |
| - La société à responsabilité limitée «EICO S. à r.l.», dix (10) parts sociales | 10 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Philippe EICHER, Madame Michou EICHER et la société «EICO S. à r.l.», représentée comme dit ci-dessus, seuls associés de la société "EICO S.à r.l. et Cie, s.e.c.s.", ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de tenir compte de la cession de parts qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent vingt-huit mille euros (€ 1.128.000.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de onze mille deux cent quatre-vingts euros (€ 11.280.-) chacune.»

Deuxième résolution

Les associés constatent que l'adresse de l'associé commandité, respectivement gérant «EICO S. à r.l.» est désormais fixée à L-4033 Esch-sur-Alzette, 38, rue Nicolas Bieber.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à deux mille trois cents euros (€ 2.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KLEIN, P. EICHER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 juin 2013. Relation: CAP/2013/2247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013100255/72.

(130121228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Nrgia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7639 Blumenthal, 12, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 155.994.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck

A comparu

Monsieur Eric RIEMER, indépendant, né à Luxembourg le 5 décembre 1966 (matricule 1966 12 05 272), célibataire, demeurant à L-7639 Blumenthal, 12, Dikkrecherstrooss;

Le comparant, agissant en qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité limitée «NRGIA s.à r.l.», avec siège social à L-7639 Blumenthal, 12, Dikkrecherstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.994,

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, de résidence à Hesperange en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2488 du 17 novembre 2010;

II. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement souscrit et libéré.

L'associé représentant l'intégralité du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être le propriétaire de l'ensemble des parts de la Société et, en tant qu'associé représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

VI. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associé au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servent à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Eric RIEMER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8599. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 juillet 2013.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2013100261/49.

(130121154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

A A A Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 154.639.

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Art & Media Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 11, Avenue Guillaume, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 54.911,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Gilles THELLIER, administrateur de société, demeurant à L-3511 Dudelange, 59, rue de la Libération.

I.- Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est la seule et unique actionnaire de la société «A A A Distribution S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1651 Luxembourg, 11, Avenue Guillaume, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.639, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1954 du 21 septembre 2010, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et appartenant à l'associée unique, prénommée.

III.- La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, étant la seule et unique associée de la Société, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de la société «MEMOLA & PARTNERS S.A.», comme liquidateur et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'associée unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de nommer en qualité de liquidateur:

- MEMOLA & PARTNERS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 135.134.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. THELLIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8823. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100268/61.

(130122461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

2WeeksTV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 148.702.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le siège social du gérant administratif et financier NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. société inscrite au numéro RCS B 99746 est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour 2WeeksTV S.à r.l.

Référence de publication: 2013097394/14.

(130117493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.632.

EXTRAIT

Il est à noter que l'associé unique de la Société a changé de dénomination de Exile Resources Inc. à Oando Energy Resources Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013097762/14.

(130119231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Rollins International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.269.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 mai 2013

L'associé unique de la Société a pris acte le 30 mai 2013 de la démission de Bernard Hoftijzer de ses fonctions de gérant class B de la Société avec effet au 1^{er} juin 2013.

L'associé unique de la Société a pris acte le 30 mai 2013 de la nomination, en remplacement de Bernard Hoftijzer, de Preeti Kotwani Khitri effective à compter du 1^{er} juin 2013, comme gérante de class B de la Société, pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société sera désormais constitué des gérants suivants, tous élus pour une durée indéterminée:

- Preeti Kotwani Khitri, gérante classe B, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Petra J.S. Dunselman, gérante classe B, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Léonard F. Piedmonte, gérant classe A, dont l'adresse professionnelle est au 2170, Piedmont Rd NE, USA 30324 Atlanta Georgie;
- Harry J. Cynkus, gérant classe A, dont l'adresse professionnelle est au 2170, Piedmont Rd NE, USA 30324 Atlanta Géorgie;

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rollins International S.ar.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2013097426/27.

(130117940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Uno Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 163.449.

Suite à la démission de Monsieur Hugo Neuman de son mandat de gérant de la société l'actionnaire unique a nommé en remplacement, le 3 juillet 2013 et pour une période illimitée, Madame Annette Karen Bell demeurant 36, Church Street, Amptill MK45 2EW, Royaume Uni.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Madame Annette Karen Bell

Monsieur Godfrey Abel

Monsieur Ryan Prince

Monsieur Jonas Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013097348/19.

(130117532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Alcyone Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.943.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs André Verdickt, Patrick Wagenaar, Jean-François Leidner et Santiago van der Elst en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,
2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour ALCYONE INVESTMENT SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013097487/19.

(130118586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.